



Police

Zone de Police Basse-Meuse (5281)
Le Collège de Police

AUX CITOYENS DE LA ZONE DE POLICE BASSE-MEUSE

Rue du Passage d'Eau, 40
4681 Hermalle-sous-Argenteau
Tél. 04 374 88 00
Fax 04 374 88 49
Mail : Stephane.Leclercq@police.belgium.eu

Oupeye

Le 10 septembre 2020

Votre lettre du /
Vos références /
Nos références CEP/SL/CS047/20

Chargé de dossier	Stéphane LECLERCQ
Téléphone	04 374 88 02
Fax	04 374 88 48

Objet : Convocation du Conseil de Police

Chers concitoyens,

Le Collège de Police de la Zone de Police Basse-Meuse porte à votre connaissance qu'un Conseil de Police se tiendra le 22 septembre 2020 à 20 heures 00 au bloc D de la Caserne de Saive (Rue Cahorday, 1 à 4671 Blegny).

Séance publique

1. Convention - Reproductions sur papier (photocopies et impressions) - Approbation
2. Finances - Procès-verbal de vérification de caisse 2020/2 - Prise d'acte
3. Marchés publics - Marché de fournitures - Acquisition d'armes longues - Centrale d'achats de la Zone Westkust - Approbation des conditions et du mode de passation du marché
4. Personnel - Modification du cadre - Décision
5. Personnel - Mobilité 2020-4 - Ouverture d'un emploi d'Assistant social (SAPV) à la mobilité 2020-4 - Décision
6. Personnel - Mobilité 2020-4 - Ouverture de deux emplois d'Inspecteur de police - Décision
7. Véhicules - Déclassement et suppression du patrimoine - Décision
8. Zone de police - Informations et communications diverses
9. Point(s) ajouté(s) à l'ordre du jour par les Conseillers de police (article 25/2, § 2, LPI)
10. Adoption du procès-verbal de la séance publique précédente

Séance à huis-clos

11. Personnel - Accident du travail - Décision
12. Zone de police - Informations et communications diverses
13. Point(s) ajouté(s) à l'ordre du jour par les Conseillers de police (article 25/2, § 2, LPI)
14. Adoption du procès-verbal de la séance à huis-clos précédente

PAR LE COLLÈGE DE POLICE,

Le Secrétaire du Collège de Police,

Le Président du Collège de Police,

S. LECLERCQ.

A. DEWEZ.